

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 59

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 10

À l'alinéa 39, substituer aux mots :

« le service »,

les mots :

« l'autorité administrative ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.